



INSCRIPTION

PRÉSENTER UN SOLO OU UN DUO

Du 1^{er} juin au 30 novembre 2024

NOM DE L'ARTISTE 1 _____

ANNÉE DE NAISSANCE _____

NOM DE L'ARTISTE 2 _____

ANNÉE DE NAISSANCE _____

50 OEUVRES = 1500 \$ + taxes (1724,63 \$)

60 OEUVRES = 1800 \$ + taxes (2069,55 \$)



LISTE DES OEUVRES - ARTISTE 1

Titre, médium, support, dimension

Année de production

1.	_____	_____
2.	_____	_____
3.	_____	_____
4.	_____	_____
5.	_____	_____
6.	_____	_____
7.	_____	_____
8.	_____	_____
9.	_____	_____
10.	_____	_____
11.	_____	_____
12.	_____	_____
13.	_____	_____
14.	_____	_____
15.	_____	_____



INSCRIPTION

PRÉSENTER UN SOLO OU UN DUO

Du 1^{er} juin au 30 novembre 2024

EMAIL/COURRIEL DE L'ARTISTE 1 _____

50 OEUVRES = 1500 \$ + taxes (1724,63 \$)

60 OEUVRES = 1800 \$ + taxes (2069,55 \$)



LISTE DES OEUVRES

Titre, médium, support, dimension

Année de production

16.	_____	_____
17.	_____	_____
18.	_____	_____
19.	_____	_____
20.	_____	_____
21.	_____	_____
22.	_____	_____
23.	_____	_____
24.	_____	_____
25.	_____	_____
26.	_____	_____
27.	_____	_____
28.	_____	_____
29.	_____	_____
30.	_____	_____



INSCRIPTION

PRÉSENTER UN SOLO OU UN DUO

Du 1^{er} juin au 30 novembre 2024

EMAIL/COURRIEL DE L'ARTISTE 2 _____

50 OEUVRES = 1500 \$ + taxes (1724,63 \$)

60 OEUVRES = 1800 \$ + taxes (2069,55 \$)



LISTE DES OEUVRES

Titre, médium, support, dimension

Année de production

31.	_____	_____
32.	_____	_____
33.	_____	_____
34.	_____	_____
35.	_____	_____
36.	_____	_____
37.	_____	_____
38.	_____	_____
39.	_____	_____
40.	_____	_____
41.	_____	_____
42.	_____	_____
43.	_____	_____
44.	_____	_____
45.	_____	_____



INSCRIPTION

PRÉSENTER UN SOLO OU UN DUO

Du 1^{er} juin au 30 novembre 2024

TITRE DE L'EXPO _____

50 OEUVRES = 1500 \$ + taxes (1724,63 \$)

60 OEUVRES = 1800 \$ + taxes (2069,55 \$)



LISTE DES OEUVRES

Titre, médium, support, dimension

Année de production

46.	_____	_____
47.	_____	_____
48.	_____	_____
49.	_____	_____
50.	_____	_____
51.	_____	_____
52.	_____	_____
53.	_____	_____
54.	_____	_____
55.	_____	_____
56.	_____	_____
57.	_____	_____
58.	_____	_____
59.	_____	_____
60.	_____	_____



INSCRIPTION

PRÉSENTER UN SOLO OU UN DUO

Du 1^{er} juin au 30 novembre 2024



LES CONDITIONS GÉNÉRALES

1. L'exposition présentée en SOLO ou en DUO, **aura lieu du 1^{er} juin au 30 novembre 2024** dans l'une des salles disponibles du Musée d'art contemporain VR^{3D} sous le commissariat d'HeleneCaroline Fournier.
2. POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE DE CANDIDATURE, l'artiste (ou les artistes) doit (ou doivent) envoyer (chacun d'entre eux, s'il s'agit d'un duo): une biographie à jour, une démarche artistique, un c.v. (curriculum vitae) dans lequel on peut retrouver la liste de leurs expositions (passées, en cours et à venir), la liste des distinctions reçues pour leur travail, leur bibliographie (s'il y a lieu) et tout autre renseignement pertinent pour présenter leur candidature. Ils doivent donner une adresse email (courriel) valide ainsi que l'adresse URL de leur site Internet. Une photo d'identification doit être fournie pour personnaliser la page personnelle de l'artiste sur le site du Musée si le dossier est accepté. Cinq images en bonne définition d'oeuvres qui seront éventuellement présentées dans l'exposition.
3. SI LE DOSSIER EST SÉLECTIONNÉ, l'artiste recevra une réponse à l'adresse email (courriel) fournie dans le dossier de candidature. Dans un tel cas, le présent formulaire devra être dûment rempli et signé par l'artiste et retourné à l'adresse: info@arttotalmultimedia.com avec le paiement complet effectué par Interac ou par le système Paypal.
4. L'exposition sera visible gratuitement sur Internet et dans un casque de réalité virtuelle.
5. Un catalogue d'exposition sera publié pour l'occasion, en version numérique avec numéro ISBN, et sera disponible gratuitement sur le site du Musée ainsi que sur tous les sites qui pourraient éventuellement faire la promotion de l'exposition.
6. L'artiste accepte que ses oeuvres soient présentées dans cette exposition, dans le catalogue d'exposition, dans des articles de la presse ou de la cyberpresse, ainsi que dans toutes productions audiovisuelles servant à promouvoir l'exposition.
7. Par son inscription, l'artiste accepte que l'exposition soit éventuellement archivée de façon permanente et consultée dans les archives du MACVR^{3D}.
8. L'artiste cède un droit d'utilisation limitée de ses images pour la tenue de l'exposition, la publication d'un catalogue, la promotion écrite, multimédia ou audiovisuelle (incluant télévisuelle) de ses oeuvres ayant pour but la promotion de l'évènement. Ce droit exclut le tirage d'oeuvres dérivées (la reproduction) à partir des images fournies par l'artiste qu'il soit promotionnel ou non.
9. L'artiste reste propriétaire de ses oeuvres sauf en cas de vente.
10. L'artiste accepte que ses oeuvres ne soient pas dans la collection permanente du MACVR^{3D} ni inventoriées, ni vendues sur le site du Musée.
11. L'artiste se garde le droit de mettre en vente ses oeuvres originales, de sa propre initiative, sur son propre site ou un site commercial sur lequel ses oeuvres sont en vente, et d'en faire sa propre promotion. Si l'artiste met des oeuvres en vente en ligne, l'artiste doit gérer les ventes à distance pour ses propres oeuvres. Art Total Multimédia (gestionnaire du MACVR^{3D}) ne prend aucune commission en cas de vente et se dégage de toutes responsabilités concernant les transactions de vente qui se font entre l'acheteur(euse) et l'artiste-vendeur(euse).
12. Art Total Multimédia doit fournir à l'artiste un communiqué de presse officiel, un carton d'invitation électronique officiel et un lien pour l'exemplaire numérique du catalogue d'exposition pour la promotion de l'artiste. L'artiste est responsable de sa propre communication auprès de ses médias locaux, régionaux et/ou nationaux à partir des outils de communication mis à sa disposition. L'artiste doit participer à l'effort de promotion par la diffusion et/ou par la promotion de l'évènement auquel il/elle participe. Il en va de même pour Art Total Multimédia qui doit s'occuper de la promotion de l'exposition.
11. L'artiste affirme être le/la véritable auteur(e) des oeuvres présentées en exposition et affirme avoir tous les droits nécessaires pour les présenter dans l'exposition.
12. POUR ÊTRE VALIDÉE, l'inscription doit accompagner le paiement complet par Interac ou par le système Paypal à l'adresse: info@arttotalmultimedia.com - toutes les images doivent être envoyées par wetransfer.com ou grosfichiers.com - **au plus tard le 15 janvier 2024.**

J'AI LU, J'AI COMPRIS ET J'ACCEPTE TOUTES LES CONDITIONS DE CETTE ENTENTE D'EXPOSITION

LIEU _____

DATE _____

SIGNATURE

ARTISTE 1



LIEU _____

DATE _____

SIGNATURE

ARTISTE 2


